



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

DU 23 MARS 2018

Ordre du jour :

- 1 Inscription du concours de l'été 2018.
- 2 Terrain, dossier, réglementation, propositions faites.
- 3 Concours hiver 2018-2019, possibilité de 2 concours / salle et mairie.
- 4 T-shirts techniques, pantalons.
- 5 Formation continue Entraîneurs.
- 6 Questions et points divers :
 - o Equipes classique en Challenge, possibilité de mixité ?

Présents : Le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier, la trésorière adjointe, Laurent (responsable du matériel).

Excusé : La secrétaire adjointe, Jean-Claude (membre d'honneur).

Ouverture : La séance est ouverte à 18h52.

I) Inscription du concours de l'été 2018.

Le concours de cet été, Championnat Départemental Fédéral aura lieu le 01/07/2018. Dominique ayant déménagé pour Annecy, nous a apporté des cartons avec de la vaisselle, des torchons et des lots. Un grand merci pour elle et Marc. La mise en place du terrain se fera le 30/06 après midi. Le traçage devrait être fait par le gardien comme ces deux dernières années.

Grégory annonce qu'il y a la possibilité que le club du Volley Ball de l'Arve, organise le 30/06 une compétition qui devrait se dérouler entre sur la bande d'herbe du côté du terrain de foot. Si c'est confirmé, se pose le problème de l'accès à la buvette ce jour là. Jean-Jacques dit que si la réservation est faite suffisamment tôt, nous devrions être les seuls à y avoir accès.

II) Terrain, dossier, réglementation, propositions faites.

Jean-Jacques et Grégory annonce aux membres du bureau qui ne le savent pas encore que la mairie de Cluses souhaite que nous changions de terrain d'entraînement afin de laisser libre celui de la Maladière qui est placé en zone rouge et sur lequel il n'y aura donc aucun aménagement possible. Un projet d'installation de terrain a été proposé à la mairie sous forme de dossier monté en 1 semaine avec une grande aide de Christian. Le dossier est composé d'une présentation du terrain actuel, du club avec le palmarès depuis 2012, de nos besoins, de toute la législation fédéral concernant la sécurité autour des installations de tir sur cibles anglaises, celle sur concernant les installations d'un jardin d'arc, des croquis de plan d'un pas de tir couvert et de plans de différentes configurations possibles.

Le dossier est remis en main propre au personnel de mairie lors d'une réunion au cours de laquelle, il nous est proposé un terrain.

Pour cela la mairie nous propose un terrain situé sur la parcelle 130, à côté de l'usine EDF. Sur ce terrain sont placés 2 pilonnes électriques pour la ligne a 225KV qui pars de l'usine.



Un schéma du terrain est expliqué avec les différentes configurations, terrain seul, terrain avec la bande de terrain EDF dont la mairie doit discuter l'usage.

Grégory a contacté la société RTE, qui s'occupe de l'installation et de l'entretien des lignes haute-tensions pour avoir les réglementations concernant les distances de sécurité par rapport à ces lignes et aux pylonnes.

Ensuite est présenté une vue 3D et un plan de logis – la mairie est d'accord sur la construction d'un logis. Le plan tient compte des aménagements d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR). Les sanitaires sont donc faits en accord avec les normes PMR décrites dans les obligations légales de la loi du 11/02/2005 (art. R111-19-2 et R111-19-3) applicable au 1^{er} janvier 2005.

Dans un premier temps, la mairie souhaite avoir un plan détaillé du logis et c'est celui présenté au bureau qui leur est transmis en précisant bien que ce n'est qu'une ébauche susceptible d'évoluer en fonction des réglementations RTE, du PLU de la commune et du métré cadastral de la parcelle proposée (apparemment très difficile à obtenir par la mairie).

Dans le cadre de ce projet, il est convenu qu'il va falloir créer une commission travaux pour suivre ce projet et assister aux réunions en mairie.

Le club, par l'intermédiaire de son président, a déjà annoncé sa participation aux travaux. Si ce n'est financière, par des travaux manuels de construction et de fournitures de matériaux.

III) Concours hiver 2018-2019, possibilité de 2 concours / salle et mairie.

La date pour le concours salle de l'hiver 2018-2019 est déposée. Il aura lieu le 08 et 09 décembre 2019. L'organisation sera la même que cette année.

Le club souhaite aussi organiser le concours du Championnat Départemental Salle le 02 et 03 février 2019. La mise à disposition de la salle de sport est gratuite une fois par saison. Pour une deuxième utilisation, le tarif est de 17€ (Dix sept euros) par heure. Hors pour ce concours, il nous faudra peut être faire l'installation le vendredi soir pour les tirs du samedi. Pascale est chargée de faire un courrier à Monsieur le Maire pour lui demander l'utilisation gracieuse exceptionnelle de la salle à ces dates (fait le 28 mars et déposé le 29 mars).

IV) T-shirts techniques, pantalons.

Grégory ayant oublié de commander les t-shirts technique d'un archer, a passé une commande de réassort avec quelques t-shirts supplémentaires. Nos archers débutants (3) ont tous décidé d'en prendre un pour leur participation à leur(s) prochain(s) concours.

Nous n'avons toujours pas de fournisseurs pour les t-shirts coton brodés mais surtout pour les polaires. Hervé se charge d'essayer d'un trouver un autre. Grégory doit lui transmettre les différents mails reçus d'hypothétiques fournisseurs.

Des fiches techniques de pantalons transformables en shorts par fermetures éclair sont proposées aux membres du bureau. Les prix vont de 59 euros à 70 euros. Les prix sont assez élevés. Il est donc décidé de faire une comparaison avec les produits Décathlon quant au grammage, modèle, taille et prix. Laurent est en charge de faire ce comparatif. Il faudra discuter avec eux sur la durée de vie des modèles si notre choix se porte chez eux.

Une demande sera faite aussi sur des coupe-vents avec légère doublure comportant un lettrage dos du nom du club. Le choix des couleurs se porte sur le bleu marine, le bleu, le gris, l'anthracite. De même concernant les polaires sans manche brodées.

V) Formation continue Entraîneurs.

Dominique et Grégory ont participé à la formation continue qui avait pour thème l'Arc à Poulies. Grégory exprime ses remarques concernant l'organisation et le contenu de la formation. Michel fera sa formation ces jours-ci. L'ensemble des entraîneurs du club seront donc reconduits pour ces 3 prochaines années.

VI) Questions diverses :

- a. **Equipes classique en Challenge, possibilité de mixité ?** L'organisation des manches de challenge se faisant le samedi, deux des filles de l'équipe travaillant ces mêmes jours, la question est posée pour compléter, **si besoin**, l'équipe par un archer. La réponse est positive mais il est bien entendu que la priorité restera aux filles. Concernant la première manche à Saint Laurent de Chamousset, Jean-Jacques a contacté le club. Des options sont posées pour le logement sur des chambres de 4 ou 5 à 18,40€/personne pour le vendredi soir (équipe classique) et le samedi soir (équipe compound). Les repas se font au terrain par le club organisateur. Grégory lance un appel au deux groupes pour connaître les archers qui composeront les équipes afin de faire les inscriptions.
- b. Jean-Jacques annonce que le prochain forum des associations se déroulera le 08/09/2018.

Clôture de la séance à 20h28.

La date de la **prochaine réunion** de bureau est le **25 mai 2018** à 18h30, lieu à définir.

Le Secrétaire : G. Turbelin

